

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 avril 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Dellac, M. Monot, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° III du 25 avril 2024

MISE À DISPOSITION DU GARAGE DU PARC DE LA BERGÈRE DE BOBIGNY ET CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LOXAM POUR LE PRÊT DE MATÉRIEL À L'ASSOCIATION ART AZOÏ, DANS LE CADRE D'UN APPEL À PROJET EN ART URBAIN

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le règlement de l'appel à projets en art urbain « Réalisation d'œuvres de street art dans l'ancien garage du parc de la Bergère, Bobigny » ;
- APPROUVE la sélection de l'association Art Azoï ;
- APPROUVE la mise à la disposition à titre gratuit, au bénéfice de l'association Art Azoï, du garage départemental sis au parc de la Bergère à Bobigny, du 15 avril au 25 mai 2024 ;
- ACCORDE le versement d'une somme de 39 900 euros à l'association Art Azoï au titre de l'appel à projets en art urbain « Réalisation d'œuvres de street art dans l'ancien garage du parc de la Bergère, Bobigny » ;
- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé à conclure avec la société Loxam pour le prêt d'une nacelle pendant un mois pour une intervention artistique sur la façade du garage de la Bergère à Bobigny ;



- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer la dite convention et tout document se référant à ce partenariat ainsi qu'à ce projet, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.